

Division des ressources humaines

Affaire suivie par :
Laurence BORIES
Tél : 05 53 67 70 20
Mél : dsden47.drh1d-b2@ac-bordeaux.fr

23, Rue Roland Goumy
CS 10001
47916 AGEN CEDEX 9

Agen, le 3 novembre 2025

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré de Lot-et-Garonne

Objet : Mouvement inter-départemental 2026 – priorité de mutation au titre du handicap.

Références: *loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,*

Dans le cadre du mouvement inter-départemental 2026, dont la période de saisie des vœux se déroulera du 5 au 26 novembre 2025, un formulaire unique de demande de bonification au titre du handicap a été créé.

Ce dossier sera téléchargeable dans SIAM et sera composé :

- d'une fiche explicative recto-verso sur les bonifications de 100 et 800 points,
- d'une annexe 1 : formulaire de demande de bonification des 800 points,
- d'une annexe 2 sur les modalités d'envoi de l'annexe 1 et des pièces justificatives.
- d'une annexe 3, qui devra obligatoirement être jointe à la confirmation de demande de changement de département, afin d'informer le service des ressources humaines de la DSDEN 47 qu'une demande de bonification a été formulée.

L'annexe 1 ainsi que les pièces justificatives correspondantes devront être transmises au docteur PATARD, à la DSDEN 47, tel qu'il est précisé dans l'annexe 2, **sans attendre la fin de la période de saisie des vœux.**

Pour le recteur, et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale

SIGNE

Alexandre FALCO